Règlement du Jeu Concours "Love Rallye Photo à Lieusaint"

Article 1 : Organisateur

La Ville de Lieusaint organise un jeu concours intitulé "Love Rallye Photo à Lieusaint". Ce jeu concours se déroule exclusivement sur le compte Facebook et Instagram de la Ville de Lieusaint et est ouvert à toute personne résidant à Lieusaint ou non.

Article 2 : Modalités de participation

La participation au jeu concours est gratuite et ouverte à toute personne résidant ou non à Lieusaint. Chaque participant peut jouer individuellement ou à plusieurs. Une participation est égale à un lot à gagner. La personne envoyant les photos à la Ville de Lieusaint sera considérée comme principal.e participant.e, son nom et uniquement son nom sera inscrit sur la liste pour le tirage au sort.

Article 3: Conditions de participation

La participation au jeu concours implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Les participants doivent être majeurs ou avoir l'autorisation de leurs parents ou tuteurs légaux pour participer.

Le jeu n'est pas ouvert aux agents de la collectivité.

Article 4 : Droit à l'image

En participant au jeu concours, les participants acceptent d'envoyer des photos ou vidéos de leur participation à la Ville de Lieusaint. Toutefois, la Ville de Lieusaint s'engage à respecter le droit à l'image des participants et à ne pas utiliser les images reçues par messages privés.

Article 5 : Contact des gagnants

Les gagnants seront contactés directement par le compte Facebook de la Ville de Lieusaint sur la plateforme du jeu concours. Aucun autre compte ou entité ne sera autorisé à contacter les gagnants au nom de la Ville de Lieusaint.

Article 6 : Utilisation des images reçues par messages privés

Les images reçues par messages privés ne seront en aucun cas utilisées par la Ville de Lieusaint à des fins promotionnelles sans l'autorisation explicite des participants.

Article 7 : Gain

Le gain du jeu concours "Love Rallye Photo à Lieusaint" consiste en 5 lots de 2 places du cinéma Pathé Carré Sénart. Les gagnants seront déterminés par tirage au sort parmi l'ensemble des participants.

Les gagnants devront venir chercher leur lot à la mairie de Lieusaint aux horaires d'ouverture de la mairie.

Article 8 : Tirage au sort

Le tirage au sort sera effectué de manière équitable et transparente par un représentant désigné de la Ville de Lieusaint. Les résultats seront communiqués aux gagnants par message privé sur la plateforme du jeu concours.

Article 9 : Modification du règlement

La Ville de Lieusaint se réserve le droit de modifier le présent règlement en cas de nécessité. Tout changement sera communiqué aux participants par le biais de la plateforme du jeu concours.

En participant au jeu concours "Love Rallye Photo à Lieusaint", les participants reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et l'acceptent dans son intégralité.